

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

de SAILHAN

Afférents ! au conseil ! municipal	! Qui ont PRIS ! En exercice ! part à la ! délibération
11	08

Séance du 19 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 19 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

12 décembre 2023

DATE DE L'AFFICHAGE

12 décembre 2023

Présents : Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr ARNAUD Guillaume

Absents :

Secrétaire de séance : Mme IGLESIAS Marie-Christine

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2023-24

**Demande de subvention
DETR 2024**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de finaliser les travaux de la place de l'école en réhabilitant l'ancien trieur en espace propreté avec habillage en pierres et pose d'un panneau d'affichage. Il est souhaitable également d'enlever le crépi de la façade principale du bâtiment de l'école et de mettre des pierres apparentes.

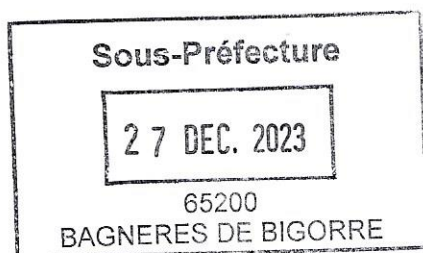
Un devis a été réalisé par l'entreprise Pierre&Bois et s'élève à 23 508,35 € HT pour l'aménagement du local poubelles et un devis de 7 508,40 € HT pour les travaux de la façade de l'ancienne école soit un total de 31 016,75 € HT.

Le Maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible auprès de la préfecture des Hautes-Pyrénées au titre de la DETR 2024.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noulbos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire,

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil ! municipal	! Qui ont PRIS part à la ! délibération
11	08

Séance du 19 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 19 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr ARNAUD Guillaume

Absents :

Secrétaire de séance : Mme IGLESIAS Marie-Christine

DATE DE LA CONVOCATION

12 décembre 2023

DATE DE L’AFFICHAGE

12 décembre 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2023-23

**Signalétique
intracommunale**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, la mise en place de panneaux signalétique support et fléchage en bois pour le restaurant Erassens

Un devis a été réalisé par Pic&Bois pour un montant de 369,12 € TTC.

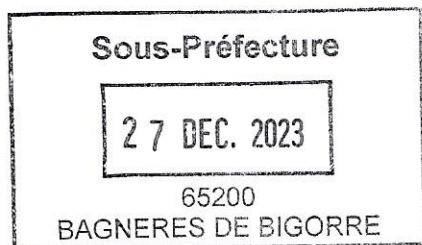
Comme pour les autres commerces et gîtes présents sur la commune, il est proposé que la mairie prenne en charge une flèche et que la deuxième flèche soit à la charge du restaurant.


Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition et autorise Monsieur le Maire à facturer cette flèche au restaurant Erassens pour un montant de 184,56 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire,

Didier BRUN

